



Agir contre la pauvreté : une responsabilité partagée

Face au constat accablant de la pauvreté qui perdure et des inégalités sociales qui se creusent, le découragement nous gagne au moment où nous nous posons l'éternelle question « Mais que peut-on y faire ? ». Des actions sont possibles à différents niveaux, qui doivent se compléter et interagir. De l'individu au politique, en passant par les associations, petit tour d'horizon anti-résignation.

Cette analyse est disponible en format pdf (carnet A5 ou A4) sur notre site www.vivre-ensemble.be. Elle peut être reproduite et publiée. Nous vous demandons de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Vivre Ensemble Education, 2010

Avec le soutien de la Communauté française



Sommaire

1. Moi et mon entourage immédiat	p.3
La goutte d'eau et le moustique	p.4
2. Groupes, associations, syndicats	p.4
Les associations de lutte contre l'exclusion sociale	
Contre l'isolement	
Contre la malbouffe	
Contre les problèmes de logement	
Contre les inégalités face à la santé	p.6
Contre le mépris et l'anonymat	
Chaînon manquant et poissons pilotes	p.7
1+1+1+1 = une association	
L'Education permanente	
Réseaux, mouvements	p.8
3. Le politique, l'institutionnel	p.8
3.1. Le gouvernement fédéral	
Les acteurs	
Les actions	p.9
3.2. Les gouvernements régionaux	p.10
3.3. Les communes	
3.4. « Le » Rapport général et ses suites	p.11
Le pouvoir des pouvoirs publics	
Conclusion	p.12

« *C'est pas vraiment ma faute s'il y en a qui ont faim, mais ça le deviendrait si on n'y change rien* ». Cet extrait de la chanson des Restos du cœur le dit : nous ne sommes, pour l'immense majorité d'entre nous, pas **coupables** de la pauvreté. Par contre, parce que nous appartenons à la société humaine, nous sommes tous **responsables** de cette pauvreté, au sens où elle exige de nous une **réponse**.

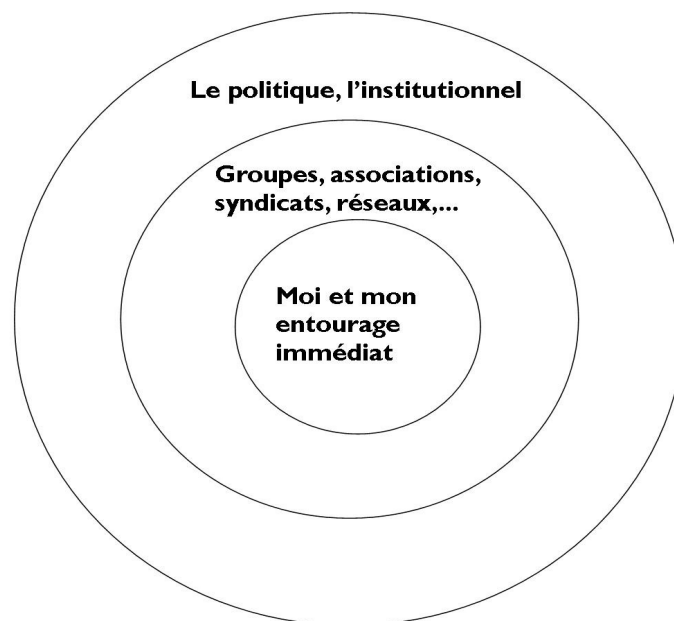
Bien sûr, nous ne disposons pas tous des mêmes outils. En fonction de notre formation, de nos conditions de vie, de notre métier, de nos talents, de notre fonction dans la société,... nous pouvons faire des choses différentes. Pour les uns, ce sera se lancer, pleins d'idéaux, dans la carrière politique pour changer le monde. Pour d'autres, ce sera s'engager dans l'alphabétisation, l'aide aux devoirs ou les colis alimentaires. Pour d'autres encore, prendre de l'altitude et analyser, puis

transmettre des réflexions sur les causes et les perspectives...

Pour être efficace, l'action contre la pauvreté, comme toute action citoyenne, doit être menée à trois niveaux, que l'on pourrait représenter par trois cercles d'action¹ (voir schéma).

1. MOI ET MON ENTOURAGE IMMEDIAT

- Claire, retraitée, rend régulièrement visite à sa vieille voisine qui vit seule, sans grands moyens. Quand elle va au supermarché, elle passe lui demander si elle n'a besoin de rien. Elle lui apporte de temps en temps une portion de soupe ou une petite douceur. Elle pense à lui offrir un bouquet de fleurs lors de son anniversaire, un petit cadeau à Noël,... Elle l'aide pour telle ou



telle démarche administrative,...

- Marc est au chômage et consacre ses fins d'après-midi à aider les enfants à faire leur travail scolaire à l'école des devoirs du quartier.
- Lise, mère de famille nombreuse, apporte régulièrement des vêtements devenus trop petits au magasin de seconde main de sa petite ville. La vendeuse, qui travaille aussi dans une crèche, connaît plusieurs familles à qui ces vêtements sont plus qu'utiles. Elle se charge de les répartir en fonction des besoins.
- Jean et Lucie donnent chaque mois quelques dizaines d'euros à des associations. Parmi les nombreux appels au don qu'ils reçoivent, ils ont réfléchi, se sont informés, ont fait leur choix en fonction de ce qui leur paraît important. Ils ont signé des ordres permanents. Cela ne pèse pas lourd dans leur budget mais assure aux associations des rentrées régulières et à long terme.

La goutte d'eau et le moustique

Ces modestes actions peuvent nous sembler d'insignifiantes gouttes d'eau face à l'océan de la pauvreté. L'action individuelle n'a pas de répercussions spectaculaires, elle ne change pas le monde. Elle n'est pas pour autant à sous-estimer. Les relations de solidarité que nous tissons autour de nous sont indispensables pour que chacun(e) se sente entouré, reconnu. Les personnes qui ont un réseau familial et social dense risquent moins que les autres de basculer dans la pauvreté en cas de « coup dur ».

Une action individuelle peut faire des émules, aboutir à une action collective, à la création d'une association... Elle peut aussi,

à sa mesure, avoir des effets sur l'entourage et sur l'institutionnel. Quelques exemples :

- Voter pour des partis qui promeuvent une sécurité sociale forte et des services publics de qualité et exiger d'eux qu'ils tiennent leurs promesses.
- Observer notre façon de vivre (alimentation, épargne, partage, loisirs, déplacements, liens sociaux,...) et changer, petit à petit, ce que nous pouvons modifier pour être plus en cohérence avec l'idéal de justice que nous portons certainement en nous puisque nous prenons le temps de lire ces lignes.
- Sensibiliser nos proches et moins proches par les moyens dont nous disposons : nos élèves, nos enfants, les personnes avec qui nous avons l'occasion d'échanger des opinions, nos collègues, les membres de notre groupe de ceci ou de cela,... Une pléiade d'outils sont à notre disposition : films, livres, courriels, articles, outils pédagogiques, utilisons-les !
- Participer à des mobilisations citoyennes (pétitions, actions symboliques, manifestations) pour faire changer les politiques.

« Si tu penses que tu es trop petit pour avoir de l'influence, c'est que tu n'as jamais dormi avec un moustique dans ta chambre... » (Le Dalai Lama)

2. GROUPES, ASSOCIATIONS, SYNDICATS,...

Les associations de lutte contre l'exclusion sociale

« Quand je suis arrivée à La Rochelle, j'étais au fond du trou. Aujourd'hui, je suis témoin

du vécu, je travaille à l'Office national des pensions. J'aide les gens à faire valoir leurs droits. Sans La Rochelle, je ne serais certainement pas là où j'en suis aujourd'hui ».

Pour faire reculer la pauvreté, les associations apportent des réponses :

Contre l'isolement, elles proposent la force d'un groupe, la solidarité, l'entraide, la participation.

Quand on vit dans la pauvreté, on est souvent isolé, en position d'infériorité, de demande par rapport au reste de la société : on dépend de l'aide sociale, on est considéré comme un paresseux, voire comme un bon à rien,... Comment s'en sortir si l'on ne croit même plus en soi-même ? Le premier pas, c'est de trouver une main tendue, une oreille attentive, un accueil respectueux, un peu de chaleur humaine.



«C'est très dur de se relever. Si on ne vous tend pas une perche, vous ne pouvez pas vous en sortir. Ici, c'est convivial, chaleureux, quand vous avez des problèmes vous êtes écouté... Vous vous sentez vraiment une famille. C'est autre chose que ce que j'ai connu, moi, dans le temps »...
Alain Fiévez, ancien SDF, membre de la maison de quartier La Rochelle (Roux, Charleroi).

Contre la malbouffe forcée, elles proposent les jardins solidaires, les achats groupés, les cuisines collectives, les épiceries sociales, les groupes de discussion et de formation. Ces initiatives constituent un coup de pouce appréciable pour se nourrir sainement à moindre coût, c'est leur principale raison d'être. Mais il y a des

avantages connexes : le lien social, les trucs et astuces que l'on s'échange, l'estime de soi renforcée, le contact avec la nature dans les potagers collectifs,...

« On cultive ce terrain qui était laissé à l'abandon. C'est un espace vert, on y rencontre des gens, on apprend à cultiver nos légumes. On a donné des pommes-de-terre au resto social du CPAS. » (asbl Sainte-Walburge, Liège).

Contre les problèmes de logement, elles proposent l'habitat solidaire, l'accompagnement des locataires, les commissions paritaires de location, les maisons d'accueil, les Agences immobilières sociales,...

Relogeas, à Monceau-Fontaines.

« Rénover des bâtiments insalubres améliorables, utiliser ces rénovations comme chantiers pour des entreprises de formation par le travail et louer ces biens comme logements d'insertion ou de transit à des personnes en difficultés sociales et financières, sans logement ou mal logées et prioritairement en voie d'insertion socioprofessionnelle ». C'est l'objectif de Relogeas, expliqué par sa directrice Anne-Catherine Rizzo.

"Nous avons créé des logements de transit pour répondre à des demandes de secours en cas de violences conjugales ou familiales, pour femmes seules ou avec enfants. Une autre structure a été mise sur pied pour accueillir des hommes seuls ou en petite structure familiale dans des situations d'urgence (expulsion, sortie de prison,...). Pour le reste, il s'agit de logements d'insertion et avec les 6 appartements créés au sein de l'école du Louvry, à Gilly, on atteint désormais le chiffre de 25 logements, ce qui représente plus d'une quarantaine de

personnes hébergées. À côté de la location de logements, nous assurons un accompagnement social des locataires, avec lesquels nous tentons une prise en charge responsable et solidaire des habitations. Depuis 2001, nous effectuons aussi du home coaching afin d'aider tous ceux que nous ne pouvons héberger, mais que nous pouvons conseiller, orienter, afin d'améliorer leur situation locative. »

Contre les inégalités face à la santé, elles proposent les maisons médicales, le lien social, le respect et la participation. La santé n'est pas uniquement une question de soins. Dans la troupe de théâtre-action « Les grains de sel » (voir témoignage ci-dessous), plusieurs personnes ont vu leur santé s'améliorer à mesure qu'elles s'impliquaient dans le projet théâtral. Cela a fait dire au comédien-animateur, Bruno Hesbois, que son travail devrait être remboursé par la sécurité sociale !

Dans les maisons médicales, c'est la globalité de la personne qui est prise en compte, son insertion au sein de sa famille, de son quartier,... d'où des groupes de parole, des activités en groupe, une participation active à la gestion de la maison,...

« J'ai 69 ans et j'ai dû arrêter de travailler à 50 ans, suite à un accident. Depuis lors, j'ai beaucoup de mal à m'en sortir, j'ai plusieurs problèmes de santé. Je dois souvent choisir entre manger et me soigner. Heureusement, il y a la maison médicale. Autrement, je ne pourrais pas me soigner. En plus du très bon suivi médical, je suis comprise, accompagnée, orientée pour mes soins ».



Solange, active dans le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

« J'ai eu d'énormes problèmes de santé il y a treize ans, j'ai été greffée d'un foie, j'ai fait 7 mois d'hôpital,... Je vis dans la pauvreté, on ne sait pas toujours se soigner correctement, on n'a pas toujours des aides... tandis que le fait d'avoir tout notre groupe, ça me renforce. Ce matin je n'allais pas bien parce que j'ai eu une mauvaise nouvelle ; mais voilà, je viens au théâtre et maintenant j'accepte déjà mieux que j'ai de nouveau des petits problèmes de santé, que mes analyses ne sont pas bonnes. Mais je passe au-dessus parce que j'ai le théâtre, on est fort, tous ensemble, on est à l'écoute l'un de l'autre, on a une belle complicité, à se voir comme ça tous les jeudis... Pour ça, moi j'ai toujours eu beaucoup de chance. Parce que la médecine soigne le corps, mais elle ne soigne pas son état moral... ils ne font que de la « plomberie » ! Et pour le reste, c'est à vous de mettre toutes les chances de votre côté pour en sortir. »

Dominique Noël, membre de la troupe de théâtre-action « Les Grains de Sel », Namur.

Contre le mépris et l'anonymat, elles proposent le respect, la chaleur humaine, la confiance.

Un être humain n'est personne s'il n'existe pas dans le regard d'autrui. Dans notre société cloisonnée et individualiste, si l'on n'a pas autour de soi un réseau familial ou amical, on risque de devenir « transparent », en marge, presque inexistant.

Pousser la porte d'une association est parfois le seul moyen de trouver un peu de chaleur humaine. Les sans-abri sont bien placés pour le savoir. Ils savent aussi que

parfois, on n'a même plus la force de la chercher ou de la pousser, cette porte. Ou qu'on n'est pas en situation de le faire.

C'est ainsi que quelques sans-abri ont un jour pris l'initiative de rendre visite à leurs compagnons hospitalisés. Peu à peu, des bénévoles les ont rejoints et, aujourd'hui, le **Comité Bonjour** est une association « en bonne et due forme ». A peine tolérés au début (« *On ne nous laissait pas aller plus loin que l'accueil, on devait déposer le colis et s'en aller* »), ils sont aujourd'hui demandés par différents hôpitaux de Charleroi. Car ils apportent non seulement du savon, un pyjama, des pantoufles, un peigne, une brosse à dents, mais aussi une présence, un peu de chaleur humaine qui améliorent les chances de guérison. Quand l'occasion se présente, ils peuvent aussi jouer le rôle d'avocats, d'intermédiaires avec le personnel du service. Ce rôle est particulièrement précieux quand il s'agit de personnes marginalisées, dont le comportement atypique ou l'hygiène approximative compliquent les relations avec le personnel soignant.

Chaînon manquant et poissons-pilotes

Les associations constituent souvent une bouée de sauvetage pour les personnes qui se débattent seules avec leurs problèmes. Elles sont un premier pas sur le chemin de la réinsertion, un point d'appui pour peu à peu retrouver une place dans la collectivité.

Elles sont complémentaires des dispositifs publics comme la sécurité sociale, dont les rouages sont souvent difficiles à maîtriser. De plus, elles sont souvent à l'avant-garde : face aux problèmes de pauvreté, elles innovent, créent, à petite échelle, des solutions qui seront par la suite reprises et systématisées par les pouvoirs publics. Les agences immobilières sociales, les

entreprises de formation par le travail, les commissions paritaires locatives en sont quelques exemples.

1+1+1+1= ... une association !

La frontière entre l'action individuelle et l'action associative est perméable : une initiative personnelle prend de l'ampleur, se structure et devient une association, qu'elle ait ou non le statut officiel d'asbl. De cette façon, l'action est plus efficace, elle peut plus facilement mobiliser des volontaires, elle peut demander des subsides, être reconnue en tant qu'interlocutrice, tant sur le terrain qu'au niveau politique. C'est le cas du Comité Bonjour, qui a commencé par une visite informelle et a abouti à la création d'une asbl.

L'éducation permanente

Une partie importante des associations se reconnaît dans la démarche de l'éducation permanente. Jadis appelée éducation populaire, elle repose sur l'idée qu'on n'arrête pas d'apprendre une fois sorti de l'école. Et que, a fortiori quand on est adulte, on peut être acteur de sa propre formation ; une formation qui a pour vocation l'émancipation de la personne. L'éducation permanente invite les personnes à se mettre ensemble, à réfléchir et à se rendre compte qu'elles ne sont pas seules, à partager leurs difficultés, à en comprendre les raisons, individuelles mais aussi socio-économiques, et à s'organiser pour faire changer les choses ensemble.

Nombreuses sont les associations qui ont adopté cette démarche pour lutter contre la pauvreté : Lutte, solidarité, travail, ATD Quart monde, les Equipes populaires, le Centre de formation Cardijn (CEFOC), etc.

Réseaux, mouvements,...

Pour ne pas travailler chacun dans son coin, pour échanger des idées et des pratiques, pour mieux se faire entendre du monde politique, ... les associations créent des réseaux. Fédération des Maisons médicales, réseau des jardins sociaux/solidaires, association des maisons d'accueil pour sans-abri... mais aussi, de façon transversale, associations d'une même région.

La lutte contre la pauvreté ne se mène pas uniquement sur le terrain. Faire changer les choses au niveau structurel est tout aussi important. C'est pourquoi il existe des organisations, de diverses natures, qui réfléchissent et agissent pour influencer les décisions politiques.

Exemples :

- Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté est devenu un acteur important en Wallonie. Il regroupe les associations qui luttent contre la pauvreté sur le terrain, leur donne la parole et relaie cette parole vers le monde politique.

- les mutualités luttent pour que les soins de santé restent accessibles à tous et ne soient pas soumis aux lois du marché.

- les syndicats luttent pour préserver les droits des travailleurs : salaire garanti, congés payés, protection de l'emploi, assurance-chômage,... etc.

Autant de lieux où l'intérêt collectif prime sur le profit individuel, où l'on travaille pour que chacun ait sa place et soit entendu, où l'on mène des actions collectives pour influencer les décisions politiques en faveur d'une plus grande justice sociale.

3. LE POLITIQUE, L'INSTITUTIONNEL

Le monde politique a le devoir de faire respecter les droits humains et ceux qui sont repris dans la Constitution, pour chacun(e) des membres de la société, sans exception. Pour cela, il doit mettre en place des mécanismes de redistribution des richesses (via l'impôt) et de protection face aux risques et aux dépendances (sécurité et aide sociales).

Selon les convictions des partis majoritaires (et les compromis nécessaires quand, comme en Belgique, ce sont des coalitions de partis parfois très différents qui gouvernent), l'attention aux plus précaires sera plus ou moins grande. C'est pourquoi les citoyens, les associations et les mouvements jouent un rôle important de pression et de rappel de leurs devoirs aux pouvoirs publics.

La lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale concernent différents niveaux de pouvoir dans notre pays :

3.1. Le Gouvernement fédéral

Les acteurs

Nous avons un **Ministre des Affaires sociales** et de la Santé publique, chargé de l'Intégration sociale, dont dépend le **Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté**.

La lutte contre la pauvreté concerne un grand nombre de compétences à tous les niveaux de pouvoir : logement, santé, enseignement, culture, urbanisme, aménagement du territoire, fonction publique, énergie, finances, emploi, famille, grandes villes, etc. C'est pour répondre à ce besoin de transversalité qu'a été créé le **Secrétariat d'Etat à la lutte contre la pauvreté**. Il n'a aucun budget propre, mais est chargé de veiller à ce que la dimension

« lutte contre la pauvreté » soit présente dans toutes les politiques votées et mises en œuvre.

Le plan fédéral de lutte contre la pauvreté², élaboré en 2008 par le Secrétariat d'Etat en collaboration avec les réseaux d'associations, reprend 59 points sur lesquels il faut obtenir des avancées. Revenus, santé, emploi, logement, accès à l'énergie et aux services publics sont les sept axes autour desquels s'organisent ces mesures.

La sécurité sociale dépend du Gouvernement fédéral³.

La sécurité sociale contient aujourd'hui 7 branches :

- les pensions de retraite et de survie
- le chômage
- l'assurance contre les accidents du travail
- l'assurance contre les maladies professionnelles
- les prestations familiales
- l'assurance maladie-invalidité
- les vacances annuelles.

La sécurité sociale est un rempart important contre la pauvreté, mais aussi un élément fondamental de cohésion sociale, puisqu'elle organise la solidarité entre toutes les générations et tous les groupes qui composent la société. Pour rester vraiment solidaire et non discriminante, elle doit demeurer fédérale.

Les actions

Pour lutter contre la pauvreté, il y a d'innombrables actions possibles. Au niveau fédéral, citons, parmi d'autres :

1.- **Augmenter les revenus les plus faibles** : faire passer le Revenu d'intégration sociale au-dessus du seuil de pauvreté, augmenter le salaire minimum pour éviter le **piège à l'emploi**.

Piège à l'emploi

La différence entre une allocation de chômage ou un RIS et un salaire pour un emploi peu qualifié à temps partiel, voire à temps plein, est parfois si faible qu'on est tenté de ne pas travailler. En effet, on perd des avantages comme les allocations familiales majorées, et on a des frais supplémentaires (déplacements, garde des enfants, etc.).

2.- Supprimer le **statut cohabitant**, qui est discriminatoire pour les femmes et incite à la fraude (fausses séparations,...)

Le statut cohabitant : à deux c'est beaucoup mieux ?

Vivre à deux ne coûte pas deux fois plus cher que vivre seul (loyer, chauffage, assurances, etc.). C'est sur cet argument qu'est fondé le « statut cohabitant », créé en 1980 – malgré la résistance de nombreux mouvements de femmes ! - pour réduire les dépenses sociales de l'Etat : une personne qui vit avec une autre personne reçoit une allocation de chômage, d'invalidité ou un Revenu d'intégration sociale (RIS) réduit(e).

Ce statut ne s'applique pas seulement aux couples : sont aussi concernés les jeunes adultes qui vivent chez leurs parents, deux personnes qui louent ensemble un logement car leurs revenus ne leur permettent pas d'en louer un individuellement, une personne qui hébergerait chez elle un sans-abri, des personnes qui vivent en communauté,... etc.

Ce statut est **un frein aux solidarités** de proximité et une incitation à la fraude (fausses séparations, adresses « boîte-aux-lettres », ...). De plus, il accentue le phénomène des logements inoccupés, puisque nombre de cohabitants louent une chambre meublée ou un studio qu'ils n'occupent pas.

« Ce statut pénalise la solidarité et brise les familles, estime Anne Herscovici⁴. Il dissuade des personnes, jeunes notamment, de louer un logement en commun pour faire face au niveau trop élevé des loyers. Il pousse des couples à se séparer, au moins officiellement, pour bénéficier chacun du taux isolé. Beaucoup de pères finissent ainsi par ne plus voir leurs enfants. »

La Belgique a été pointée du doigt, au début des années 2000, par le Conseil économique et social des Nations Unies. Car, dans les faits, ce statut est **discriminant pour les femmes**, qui forment la majorité des « cohabitants ».

3.- Lutter efficacement contre la **fraude fiscale** et mettre en place une **fiscalité juste**, qui prenne en compte tous les revenus (travail, capital, immobilier).

4.- Garantir le **financement solidaire des pensions**, en revalorisant le « premier pilier » (la pension légale) plutôt que d'encourager la pension par capitalisation personnelle (chacun pour soi, si on le peut...).

5.- Préserver des **services publics** de qualité et accessibles à tous : transports, enseignement, culture, santé, eau, énergie,... est indispensable pour réduire les inégalités sociales.

3.2. Les Gouvernements régionaux

A Bruxelles, il n'y a pas à proprement parler de Ministère consacré à la lutte contre la pauvreté. Mais certains ministres régionaux sont concernés, comme celui du logement pour le logement social ou celui de l'emploi pour l'accompagnement des chercheurs d'emploi.

En Flandre, il y a un Ministre de la lutte contre la pauvreté

En Wallonie : il y a un Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances

La Direction interdépartementale de la cohésion sociale (DICS⁵), qui dépend du Ministre-Président, s'occupe par exemple

- de l'accueil des gens du voyage,
- de l'habitat permanent dans les campings
- des « Petites infrastructures sociales de quartier » : maisons de quartier, terrains de sport, de jeux, lieux de détente.

La DICS joue notamment, au niveau régional, le rôle du Secrétariat d'Etat à la lutte contre la pauvreté, celui d'interface entre les différents acteurs : politiques, associatif, locaux, régionaux,...

3.3. Les Communes

Les CPAS sont au premier rang de la lutte contre la pauvreté au niveau institutionnel : ils sont en contact direct avec la population. Ils sont en partie financés par l'Etat fédéral (notamment pour le RIS -Revenu d'intégration sociale) et par la commune, qui est leur terrain d'action. Non seulement ils accordent le RIS, mais ils accordent aussi l'aide médicale urgente, des aides pour le chauffage, la constitution d'une garantie locative, ils gèrent des logements, des maisons de repos et de soins, etc. Ils ont aussi la possibilité de mettre en place des activités pour aider les bénéficiaires à se réinsérer sur le marché du travail et dans la société : groupes de parole, actions contre le surendettement, jardin collectif, activités culturelles,...

Le grand chantier auquel doivent s'atteler les CPAS est l'**harmonisation** de leurs pratiques. D'une commune à l'autre, les procédures et les formulaires varient, on ne rembourse pas les mêmes prestations

médicales ou médicaments,... La législation sur le fonctionnement des CPAS existe : reste à l'appliquer de la même façon partout, quelle que soit la couleur politique dominante dans la commune.⁶

3.4. « Le » Rapport général et ses suites

Le Secrétariat d'Etat à la lutte contre la pauvreté n'est pas la première initiative de coordination de la lutte contre la pauvreté.

En 1992, le Gouvernement fédéral décide de consulter les personnes qui vivent dans la pauvreté dans le but de lutter plus efficacement contre celle-ci : il confie à des associations dans lesquelles ces personnes se reconnaissent ainsi qu'aux CPAS la rédaction d'un Rapport général sur la pauvreté, publié en 1994. La Fondation Roi Baudouin est chargée de coordonner la démarche.

Ce rapport général sur la pauvreté⁷ est une étape historique dans la lutte contre la pauvreté en Belgique. Elaborée sur un mode participatif, avec les premiers concernés comme témoins privilégiés, cette « brique » de plus de 400 pages rassemble des témoignages et des propositions autour de quatre grands thèmes :

1. La famille, la santé, le bien-être.
2. Le travail et la protection sociale
3. L'habitat
4. Le savoir et culture, l'enseignement

En 1999, l'Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté crée le **Service de lutte contre la pauvreté**, la précarité et l'exclusion sociale. Son rôle ? « Il organise des concertations entre des associations dans lesquelles des

personnes pauvres se reconnaissent, des CPAS, des interlocuteurs sociaux, des professionnels de divers secteurs, des administrations ... A partir de ces travaux, il formule des analyses et des recommandations destinées aux responsables politiques de notre pays. »⁸

Le Service de lutte contre la pauvreté est chargé de rédiger tous les deux ans un rapport qui rend compte des progrès réalisés quant aux propositions reprises dans le Rapport général sur la pauvreté, toujours en concertation avec les associations et les différents acteurs sociaux.

Le pouvoir des pouvoirs publics

Les politiques nationales ont une autonomie limitée : une partie des pouvoirs est passée au niveau européen, où la pression des lobbies industriels et financiers ne va bien entendu pas dans le sens de plus de solidarité et de justice sociale. C'est ainsi que la libéralisation des services publics, décidée au niveau européen, risque de renforcer les inégalités entre les citoyens fortunés et les autres.

De plus, les Etats sont aujourd'hui soumis au dogme du néolibéralisme : au nom de la compétitivité des entreprises, on réduit les coûts de production, donc l'emploi,... Un engrenage qui produit de la pauvreté à grande échelle.

Mais les Etats ne sont pas aussi démunis qu'ils le disent : leur impuissance est le résultat de choix politiques qui sont, par définition, contestables et réversibles. A nous, citoyen(ne)s, seuls mais surtout réunis au sein d'associations, d'exiger de l'Etat qu'il tienne ses promesses, qu'il mette la réduction des inégalités sociales au premier rang de ses priorités.

Conclusion

Individus, associations, institutions,... la solidarité doit se décliner à tous les niveaux. Les **solidarités « courtes »**, entre personnes ou au sein d'associations de terrain, apportent de la chaleur aux **solidarités « longues »**, institutionnelles. L'institutionnel peut quant à lui favoriser les solidarités interpersonnelles et le lien social : le passage du facteur, une démarche au bureau de poste, un rendez-vous à la maison de l'emploi, des événements organisés par la commune sont autant de lieux et d'occasions où « réchauffer » la solidarité institutionnelle. Le processus de « rationalisation » à l'œuvre dans les services publics (suppression de bureaux de postes et autres plans « Géoroute » pour les facteurs, fermeture de maisons de l'emploi) comme dans les entreprises privées (self banking, self scanning,...) font souffler un vent froid sur les solidarités et les liens sociaux de proximité, si importants pour ceux et celles qui vivent la pauvreté et l'isolement.

Isabelle Franck
Vivre Ensemble Education
2010

¹ Inspirés de la grille d'Ardoïno, psychosociologue, spécialiste des sciences de l'éducation

²

http://www.luttepauvrete.be/publications/Plan_lutte_pauvrete%20040708.pdf

³ Plus d'infos, voir le dossier « Soins de santé, rechoisir la solidarité », p.8

⁴ Ancienne présidente du CPAS d'Ixelles, députée au Parlement bruxellois.

⁵ Pour en savoir plus, consultez le site de la DICS :
<http://spw.wallonie.be/?q=node/32#dics>

⁶ Pour en savoir plus, consultez les sites Internet des fédérations bruxelloise (www.ocmwbru.irisnet.be) et wallonne (www.uvcw.be) des CPAS. Pour une information générale sur le rôle des CPAS : http://www.belgium.be/fr/famille/aide_sociale/cpas/

⁷ Il peut être téléchargé sur le site du Service fédéral de lutte contre la pauvreté :
<http://www.luttepauvrete.be/publications/RGP95.pdf>

⁸ extrait du site du Service de lutte contre la pauvreté : www.luttepauvrete.be